

LA SERIE S₂TMD DOMAINE MUSIQUE

LYCEE VOIE TECHNOLOGIQUE

Nouveautés depuis 2019

- La rénovation permet d'élargir l'offre de formation au Domaine du Théâtre
- Un palier d'orientation dorénavant en fin de seconde
- Un enseignement optionnel proposé en seconde de 6H *Culture et pratique de la danse, ou de la musique ou du théâtre* permettant aux élèves d'affiner leur choix d'orientation en cycle terminal (avant l'entrée en S2TMD). *Les élèves doivent être inscrits dans un établissement d'enseignement artistique spécialisé*
- Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi cette option en seconde pour entrer en série S2TMD. Dans ce cas, l'établissement d'enseignement artistique appréciera les compétences artistiques des élèves candidats.
- En cycle terminal, les enseignements spécifiques occupent 11H puis 14H du temps de formation afin d'assurer au mieux une formation complète associant sciences, techniques, pratiques et culture artistiques.
- Un nouvel enseignement de spécialité sur l'économie, droit et environnement du spectacle vivant.



UNE ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE EN PARTENARIAT

Lycée Thiers et Conservatoire de Marseille

Des compétences pédagogiques complémentaires entre les partenaires

L'équipe convient de la répartition horaire entre professeurs la mieux adaptée à la poursuite des objectifs fixés par les programmes. Cette répartition est validé par la convention liant les deux établissements.

Les apprentissages des élèves sont évalués conjointement par l'équipe pédagogique partenariale.

- **En classe de seconde**, chaque établissement partenaire prend en charge *a minima* 40% du volume horaire total imparti à l'option.
- **Au cycle terminal**, chaque établissement partenaire prend en charge *a minima* 40% du volume horaire total imparti aux enseignements de spécialité.

L'équipe pédagogique établit des points d'étapes réguliers sur les acquis des élèves.

VOLUME HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES

Enseignement optionnel en classe de Seconde	Horaire élève
<i>Culture et pratique de la Musique</i>	6H00
Enseignements de spécialité en classe de Première S.2.T.M.D.	Horaire élève
<i>Culture et sciences musicales</i>	5H30
<i>Pratique musicale</i>	5H30
<i>Économie, droit et environnement du spectacle vivant</i>	3H00
Enseignements de spécialité en classe de Terminale S.2.T.M.D.	Horaire élève
<i>Culture et sciences musicales</i>	7H00
<i>Pratique musicale</i>	7H00

RÉPARTITION HORAIRE DES ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES MUSIQUE

Niveaux de classe		Domaine Musique		
En classe de Seconde (option)		6 heures hebdomadaires		
En classe de Première S.2.T.M.D.		11 heures hebdomadaires (5H30+5H30)		
En classe de Terminale S.2.T.M.D.		14 heures hebdomadaires (7H00 + 7H00)		
Niveaux	Horaire/semaine	Lycée (40%)	Conservatoire (40%)	Reste à affecter
Seconde	6 heures	2H24	2H24	1h12
Première	11 heures	4H24	4H24	2h12
Terminale	14 heures	5H36	5H36	2h48

Il est conseillé de globaliser l'horaire annuel afin de renforcer l'horaire consacré à tel ou tel partie du programme sur certaines périodes de l'année afin de respecter ces proportions

Il revient aux équipes pédagogiques de s'accorder sur les proportions :

- ✓ Un même professeur peut selon les périodes de l'année, mobilier plus ou moins de temps d'enseignement sur un volet donné
- ✓ L'équipe peut considérer qu'un volet est travaillé par plusieurs professeurs
- ✓ Certains volets peuvent ne pas être travaillés pendant une période donnée pour être étudiés dans d'autres
- ✓ La réalisation des projets de toutes natures peut relever de plusieurs volets

ENSEIGNEMENT OPTIONNEL « CULTURE ET PRATIQUE DE LA MUSIQUE » EN SECONDE

POUR QUI ?

L'enseignement optionnel de *Culture et pratique de la Musique* accueille en classe de Seconde des lycéens:

- motivés par une pratique soutenue de leur art
- qui souhaitent en faire une composante de leur parcours de formation
- qui veulent progresser vers une maîtrise technique enrichie d'une culture large et structurée.

- *Qu'il s'agisse de danse, de musique ou de théâtre, les élèves réalisent des projets d'interprétation et de création, individuellement, en groupe ou en classe entière. Ils peuvent également travailler sur un projet avec d'autres élèves qui suivent un enseignement artistique d'autre nature.*
- Les projets enrichissent l'enseignement et permettent à tous les élèves d'interroger le sens de leur pratique artistique, de s'appropriier des savoirs et des références propres à leur art mais aussi issus d'autres domaines et pratiques artistiques.
- L'équipe pédagogique peut solliciter un partenaire extérieur, artiste ou professionnel de la culture afin de tirer parti de ces recherches.

Volets	Proportions minimales de l'horaire global
Pratique individuelle et collective dans une discipline dominante	20%
Formation musicale corrélée à la discipline dominante	
Pratiques vocales collectives	20%
Conception et réalisation de projets collectifs	
Conscience corporelle, conscience vocale	
Écoute musicale : comparée, critique, analytique	20%
Culture musicale et artistique : histoire, styles, références	
Horaire restant à affecter	40%

Le tableau présente des proportions minimales. Il revient à l'équipe pédagogique partenariale de répartir l'horaire restant afin d'adapter cette formation aux besoins et aux attentes des élèves.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ MUSIQUE CYCLE TERMINAL

POUR QUI ?

- en danse ou en musique: La série accueille des élèves qui développent une pratique artistique **depuis plusieurs années**;
- En théâtre : pour ceux qui **débutent** un parcours de formation en théâtre.
- **Qu'ils aient ou non suivis l'enseignement optionnel en classe de Seconde « Culture et pratique de la musique, de la danse ou du théâtre »** tous cherchent à développer et à approfondir les compétences et les connaissances liées à leur art et souhaitent au cycle terminal de leur formation au lycée y intégrer un parcours de formation artistique.

- **ECONOMIE, DROIT ET ENVIRONNEMENT DU SPECTACLE VIVANT :**
 - Sociologie des pratiques culturelles
 - Economie de la culture et du spectacle vivant
 - Environnement professionnel du spectacle vivant
 - Droit du spectacle vivant

CONTENUS DE L'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ :

CULTURE ET SCIENCES DE LA MUSIQUE

Volets	Proportions minimales de l'horaire global	
	Première	Terminale
Histoire de la musique et des arts	40%	40%
Cultures et techniques musicales spécifiques liées à différentes esthétiques		
Analyse musicale, techniques d'écoute		
Musique et numérique	20%	20%
Acoustique		
Organologie		
Sociologie des pratiques et de la diffusion de la musique	-	10%
<i>Horaire restant à affecter</i>	40%	30%

Volumes horaires minimaux affectés à chaque volet ou ensemble de volets dans l'année scolaire. L'équipe pédagogique partenariale organise le temps restant en renforçant certains volets de contenus pour répondre au mieux aux besoins et attentes des élèves.

CONTENUS DE L'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ :

PRATIQUE MUSICALE

Volets	Proportions minimales de l'horaire global
	Première et Terminale
Pratique soutenue dans une dominante	30%
Pratique collective dirigée/non dirigée reliée à la dominante	
Création/invention	10%
Pratique vocale collective	20%
Connaissance du corps, conscience corporelle, conscience vocale, geste et posture	
<i>Horaire restant à affecter</i>	40%

L'ÉVENTAIL DES MÉTIERS



